

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[TRADUCTION]

Ottawa, le 12 janvier 2001

DOSSIER : 2000-UO/TI-18

TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR INTROUVABLE

Licence non exclusive délivrée à *The Beaver, Canada's History Magazine*, pour la reproduction d'un tableau de Kenneth Keith Forbes

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde une licence à *The Beaver, Canada's History Magazine*, comme suit :

- (1) La licence autorise la reproduction d'une image du tableau de 1924 intitulé *Girl Ironing* de Kenneth Keith Forbes, publiée dans le Catalogue du Musée des beaux-arts du Canada : Art canadien, volume 1 en 1988.

Le tirage de la reproduction est limité à 45 000 exemplaires.

La délivrance de la licence ne libère pas l'auteur de la demande de licence de l'obligation d'obtenir une autorisation pour toute utilisation non visée par cette licence.

- (2) La licence expire le 31 décembre 2001. L'utilisation et la reproduction autorisées devront donc être achevées à cette date.
- (3) La licence est non exclusive et n'est valide qu'au Canada. Ailleurs, c'est la loi du pays qui s'applique.
- (4) *The Beaver, Canada's History Magazine* versera 150 \$ au *Canadian Artists' Representation Copyright Collective (CARCC)*, qui pourra disposer de ce montant selon ce qu'elle jugera utile pour ses membres en général. La CARCC s'engage toutefois à rendre ce montant à toute personne qui établit, avant le 31 décembre 2006, qu'elle est titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre visée par la présente licence.
- (5) La présente licence ne prend effet qu'à compter du moment où la CARCC produit, auprès de la Commission, le reçu du montant qu'elle a touché pour les redevances fixées dans la licence, ainsi que son engagement à respecter les modalités prévues au paragraphe (4) ci-dessus.

Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink that reads 'Claude Majeau'.

Claude Majeau